

DÉCISION 180 / 2020

RELATIVE A LA CANDIDATURE DE METZ METROPOLE A L'APPEL A PROJETS "FONDS MOBILITE ACTIVE – CONTINUITES CYCLABLES" POUR L'ANNEE 2020

Nous soussigné, Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 17 décembre 2018, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 février 2020 approuvant le Plan de Déplacements Urbains révisé et notamment son volet Schéma Directeur Vélo 2020-2030,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

CONSIDERANT la volonté de Metz Métropole de mettre en place une politique cyclable globale pour promouvoir le vélo à l'échelle de Metz Métropole, à partir d'un plan d'actions planifiées, opérationnelles et hiérarchisées,

CONSIDERANT l'opportunité que constitue le fonds national "Mobilité active" doté de 350 millions d'euros sur 7 ans et visant à soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables structurants dans les collectivités,

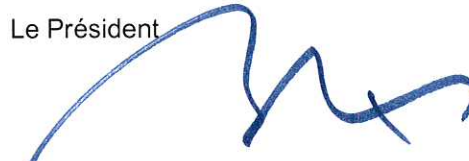
DÉCIDONS :

- De candidater à l'appel à projets 2020 du "Fonds Mobilité active – continuités cyclables" et de solliciter les subventions correspondantes pour les 4 projets suivants :
 - o Voie verte Marly/Coin-sur-Seille (subvention sollicitée : 85 350 €)
 - o Voie verte Woippy/Saulny (subvention sollicitée : 66 600 €)
 - o Piste cyclable Rue Lothaire à Metz (subvention sollicitée : 51 000€)
 - o Piste cyclable Rue Joseph Henot à Metz (subvention sollicitée : 114 165 €)
- D'autoriser le Président à signer tous les documents s'y rapportant, notamment la convention de financement le cas échéant.

Fait à Metz, le

27 MAI 2020

Le Président



Jean-Luc BOHL
Maire de Montigny-lès-Metz
1^{er} Vice-Président de la Région Grand Est

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20200527-Decis180-2020-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2020

Transmis au contrôle de légalité

